

Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

États financiers
Le 31 mars 2025

Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

Table des matières

Le 31 mars 2025

	Page
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	
États financiers	
État de la situation financière	1
État des résultats d'exploitation et évolution de l'avoir des membres	2
État des flux de trésorerie	3
Notes afférentes aux états financiers	4 - 5

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant

Destinataires : Membres de l'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick, qui comprennent de l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats d'exploitation, de l'évolution-de l'avoir des membres et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen selon les normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

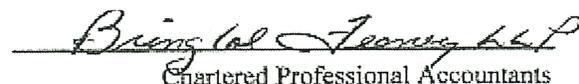
Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fredericton, au Nouveau-Brunswick
27 mai 2025


Chartered Professional Accountants

Association des diététistes du Nouveau-BrunswickÉtat de la situation financière
au 31 mars 2025

	2025	2024
ACTIF		
Court terme		
Encaisse et placements à court terme	<u>372 627 \$</u>	<u>364 136 \$</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 3)	9 603 \$	20 942 \$
Droits d'adhésion constatés d'avance	<u>181 258</u>	<u>184 975</u>
	190 861	205 917
L'AVOIR DES MEMBRES		
Non affectés	<u>181 766</u>	<u>158 219</u>
	<u>372 627 \$</u>	<u>364 136 \$</u>

Approuvé

Administrateur

Nicole Arsenault Bishop

Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

État des résultats d'exploitation et évolution de l'avoir des membres

Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025 Budget	2025 Réel	2024 Réel
Revenus			
Droits d'adhésion	193 280 \$	195 890 \$	181 674 \$
Droits d'audition	7 200	4 200	9 000
Demandes d'immatriculation et évaluation de dossiers	1 200	3 250	3 705
Revenus de placements	1 300	1 496	3 471
Recettes accessoires	600	1 367	653
Financement de projet	-	-	12 250
	203 580	206 203	210 753
Dépenses			
Salaires et avantages sociaux	118 207	123 079	87 468
Frais de bureau	9 697	13 210	18 087
Frais professionnels	20 670	15 511	24 033
Technologies de l'information	12 616	12 044	22 003
Conseil d'administration	12 450	9 633	7 449
Coûts d'examen	7 200	5 483	5 547
Frais relatifs à l'Alliance	2 400	2 358	7 160
Registraire	10 455	1 338	1 978
Fonds destinés à la récupération des réserves	9 000	-	-
	202 695	182 656	173 725
Excès (la suffisance) des revenus sur les dépenses	885	23 547	37 028
Surplus à l'ouverture de l'exercice	-	158 219	121 191
Surplus à la clôture de l'exercice	-	181 766 \$	158 219 \$

Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

État des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
Activités d'exploitation		
Encaisse provenant des droits d'adhésion	192 173 \$	195 754 \$
Encaisse provenant des autres activités	10 313	29 079
Encaisse payée aux fournisseurs et aux employés	(193 995)	(162 888)
Évolution de la situation de trésorerie	8 491	61 945
Encaisse, début d'exercice	364 136	302 191
Encaisse, fin d'exercice	372 627 \$	364 136 \$
La trésorerie est composée de :		
Encaisse et placements à court terme	372 627 \$	364 136 \$

Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2025

1. Nature des activités

L'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick est enregistrée en vertu de la *Loi sur les compagnies* du Nouveau-Brunswick et elle est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)(1). La fonction première de l'Association consiste à réglementer les diététistes immatriculées dans la province du Nouveau-Brunswick.

2. Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les conventions comptables importantes sont résumées ci-après.

(a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'entendent de l'encaisse et des placements à court terme détenus auprès d'une institution financière.

(b) Comptabilisation des produits

Les produits découlant des droits d'adhésion et des droits d'examen sont comptabilisés au cours de la période à laquelle ils s'appliquent. Tout droit payé à l'avance pour le prochain exercice financier est reporté et comptabilisé au cours de la période postérieure à la date de clôture.

Les revenus de placement sont enregistrés au fil du temps.

Les recettes accessoires sont comptabilisées au titre de produits lorsque reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

(c) Instruments financiers

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût amorti, à l'exception des titres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur.

Les actifs financiers évalués au coût amorti se composent de l'encaisse et des placements à court terme. Les passifs financiers évalués au coût amorti se composent des comptes créditeurs et charges à payer.

Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2025

3. Comptes créditeurs et charges à payer

	2025	2024
Charges à payer	4 000 \$	4 000 \$
Remises gouvernementales	3 450	3 518
Dettes fournisseurs	2 153	13 424
	<u>9 603 \$</u>	<u>20 942 \$</u>

4. Instruments financiers

Les membres ne pensent pas que l'Association soit exposée à un risque significatif lié aux instruments financiers.